AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-7-72 416236

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

2ème supplément au bulletin N° 141 de Juin 1972 28 Juin 1972

VIGNE

BLACK-ROT (zones contaminées) - MILDIOU - L'activité de ces deux maladies est restée très faible. La protection peut être suspendue sur les vignes ne portant absolument aucune tache visible (un examen très attentif des feuilles et des grappes est nécessaire).

Dans le cas contraire, un traitement devra intervenir avant le 3 juillet contre le mildiou, avant le 8 juillet si le black-rot est seul présent.

BOTRYTIS - La protection devra être maintenue sur les vignes ayant subi des dégâts ces dernières années (1965 et 1968 principalement).

OIDIUM - Sur cépages sensibles, maintenir la protection.

VERS DE LA GRAPPE - Quelques papillons de la génération estivale sont apparus dans les zones les plus chaudes de la Circonscription. Un traitement contre la 2ème génération de chenilles ne s'impose encore que dans les limites suivantes et seulement sur les vignes où les dégâts de ces insectes sont ordinairement constatés.
- Régions 131, 132 et 142, expositions chaudes, entre le 3 et le 6 juillet avec un prduit à action préventive, entre le 3 et le 11 juillet avec un produit à action en profondeur.
- Expositions moins chaudes (bas fonds et versants nord) de ces mêmes régions ainsi que dans la région 152 en entier, ces applications pourront être retardées de 4 à 5 jours.

ARAIGNEES ROUGES - Surveiller l'apparition éventuelle de la génération estivale et traiter seulement en cas de pullulation importante.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES (pommier et poirier) - Les taches issues des dernières contaminations primaires sont maintenant partout visibles de sorte que dans les plantations encore indemnes la protection pourra être suspendue mais la plus grande vigilance y restera nécessaire.

Dans les plantations contaminées touchées par les orages du 26 au 28 juin, un traitement sera nécessaire entre le 4 et le 6 juillet. Dans les autres cas, ce traitement devra se situer 7 à 9 jours après la première pluie survenue entre l'après-midi et le début de nuit (les pluies matinales ne sont contaminatrices en été qu'en cas de temps calme et couvert prolongé après la précipitation).
- Sur pêcher, dans les seules plantations sujettes à cette maladie, maintenir la protection dans les limites de date compatibles avec l'approche de la récolte.

OIDIUM - Cette maladie reste active sur pommier et vient d'apparaitre sur certaines variétés de poiriers. La protection doit être maintenue ou entreprise suivant les cas. Sur pêcher, les indications du bulletin du 7 juin restent valables.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Le réchauffement important du 25 juin a déclenché l'apparition de la 2ème génération dans les régions chaudes et d'une importante "queue de 1er vol" dans les autres régions, de sorte que la protection des fruits devra être partout parfaitement assurée à la date du 5 juillet.

CARPOCAPSE - L'activité de la 1ère génération se poursuit dans toutes les régions déjà concernées et s'étend en altitude, de sorte que la protection devra être parfaite à la date du 7 juillet (risque maximum) d'une part dans toutes les régions déjà énumérées dans les précédents

P141

bulletins, d'autre part dans les régions suivantes: 3, 4, 6, 7, 8, 10, 27, 42, 50, 60, 63, 64, 66, 70, 72, 83, 87 (au-dessus de 400m), 88, 90 (au-dessous de 600m) 106, 108, 114, 116, 118, 120, 126, 146 et 148.

Nous nous excusons d'une erreur intervenue dans le bulletin du 20 juin qui nous a fait intervertir les régions 60 et 63.

POU DE SAN JOSE - Le 2ème traitement doit se placer 15 à 20 jours après le premier là où celui-ci a été appliqué avant le 20 juin, 15 jours seulement dans les plantations où il se situait à partir du 20 juin.

ARAIGNEES ROUGES - Des éclosions de génération estivale sont observées dans la moitié sud de la région. Si la chaleur persiste c'est dans l'ensemble de la Circonscription que les pullulations devront être surveillées et des traitements éventuellement appliqués.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Le développement de la maladie n'est pour l'instant à craindre que dans les tranches d'altitude moyenne et élevée et en particulier dans toute la Hte Savoie, les chaines du Jura, des Préalpes et à proximité.

MILDIOU & ALTERNARIA DE LA TOMATE - La chaleur ayant encore retardé l'évolution de la maladie, il n'y a pas lieu d'envisager les premiers traitements avant les 5 jours suivant la seconde période pluvieuse postérieure au 25 juin.

PYRALE DU MAIS - Les éclosions de papillons s'intensifient et se généralisent mais il n'y a pas lieu d'intervenir avant que la maïs ait atteint la taille de 80cm.

TORDEUSE DES POUSSES DU PIN - Le premier traitement devra se situer entre le 4 et le 9 juillet au sud de la ligne St Etienne-Vienne-Grenoble et encore dans les tranches d'altitudes inférieures (moins de 300m), entre le 10 et le 15 juillet seulement aux mêmes altitudes dans la partie nord de la Circonscription. En principe, on peut prévoir une progression moyenne de 100 mètres d'altitude par 10 jours, mais cette progression peut être plus ou moins rapide suivant l'évolution des températures des semaines à venir.

CULTURES MARAICHERES

NOCTUELLES DEFOLIATRICES - Traiter par pulvérisation abondante dès l'apparition des chenilles avec un insecticide à base de: lindane, toxaphène 4 à 5kg m.a./ha ou de trichlorfon 2kg m.a./ha.

VERS GRIS OU CHENILLES TERRICOLES -Epandre le soir de préférence un appât empoisonné avec l'un des insecticides suivants: chlordane, endosulfan, lindane, toxaphène.

MOUCHE DE L'EPINARD - Dès les premiers dégâts traiter avec l'un des insecticides ci-dessous, qui peuvent être utilisés jusqu'à
1) 15 jours avant la récolte: azinphos, diazinon, diméthoate, lindane, parathions, formothion, fenthion.
2) 7 jours avant la récolte: endothion, mévinphos.

SEPTORIOSE DU CELERI - Les pluies d'orage favorisent plus particulièrement le développement de la maladie en culture. Après la mise en place traiter régulièrement tous les 8 jours environ avec un fongicide à base de: cuivre, d'oxyquinoléate de cuivre 60gr m.a./hl, doguadine 100gr m.a./hl, mancozèbe 160gr m.a./hl, manèbe 160gr m.a./hl, propinèbe 210gr m.a./hl. La pulvérisation "pneumatique" est particulièrement recommandée.

TEIGNE DU POIREAU - Traiter régulièrement tous les 10, 12 jours avec un insecticide à base de: azinphos, carbaryl, diazuron, lindane, malathion, méthidathion, parathions, phosalone.

CECIDOMYIE DU CHOU-FLEUR - A l'aide d'un insecticide à base de parathion, effectuer régulièrement des traitements jusqu'à la formation de la "tête".

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Le Technicien chargé des questions maraichères
G.FERAND

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX